



Règlement Intérieur & CGV

Article 1 : Neutralité et tenue vestimentaire

1. **Neutralité religieuse** : Afin de garantir un environnement neutre et inclusif, il est strictement interdit de manifester ou d'afficher tout signe ostentatoire lié à une appartenance religieuse durant les séances.
2. **Tenue vestimentaire** : Il est recommandé de porter des vêtements adaptés à la pratique sportive, à savoir des tenues près du corps et non amples, des chaussettes assez épaisses à hauteur mi mollet afin de permettre une bonne exécution des mouvements et d'assurer la sécurité de tous les participants

Article 2 : Respect et comportement

1. **Respect mutuel** : Chaque participant est tenu de faire preuve de respect envers les autres membres, les entraîneurs, ainsi que l'ensemble du personnel. Tout comportement inapproprié, qu'il soit verbal ou physique, est strictement interdit.
2. **Esprit sportif** : Il est attendu de chaque membre qu'il fasse preuve d'esprit sportif, d'entraide et de fair-play durant toutes les activités.

Article 3 : Annulation de séances

1. **Annulation** : Vous pouvez annuler la séance jusqu'à 12 heures avant le début de la séance. Passé ce délai, la séance sera considérée comme due et sera facturée ou décomptée de la carte d'abonnement, sauf en cas de force majeure justifiée.
2. **Exception médicale** : La séance peut toutefois être annulée après le délai de 12 heures sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à participer.
3. **Nombre minimum de participants** : Les cours ne peuvent avoir lieu que si un minimum de **5 participants** est inscrit. En dessous de ce seuil, le cours est **automatiquement annulé**.
4. **Conditions climatiques** : Selon les conditions météorologiques, notamment en cas de fortes chaleurs, les horaires ou la durée des cours pourront être adaptés, ou exceptionnellement déplacés/annulés pour garantir la sécurité des participants.

Article 4 : Paiement des séances

Le paiement doit être effectué avant le début de la séance par virement, paylib ou espèces.

Modalités de paiement échelonné:

L'association Éclats de Sport propose la possibilité de régler les cartes d'abonnement en plusieurs fois, selon les modalités suivantes :

- Carte 5 séances : paiement possible en 2 fois
- Carte 10 ou 15 séances : paiement possible en 3 fois

Le paiement échelonné s'effectue uniquement par virement automatique ou chèque, avec encaissements programmés à intervalles réguliers mensuels.

Règle stricte : le nombre de séances utilisées ne peut jamais excéder le montant effectivement réglé au moment T. Ainsi, l'accès aux cours est proportionnel aux sommes déjà versées.

Exemples :

- Une personne ayant réglé 1/3 d'une carte de 15 séances pourra accéder à un maximum de 5 séances.
- Dès encaissement de la seconde mensualité, elle pourra accéder aux 5 suivantes, etc.

Cette règle garantit l'équité entre participantes et la sécurité financière de l'association.

Article 5 : Validité des cartes de séances

1. Durée de validité et principe général

Toutes les cartes d'abonnement émises dans le cadre de l'activité Kangoo Jumps au sein de l'association Éclats de Sports ou Kangoo Jumps Nadège sont soumises à une durée de validité. Cette durée a été définie dès le lancement de l'activité afin de favoriser une pratique régulière et d'encourager l'engagement dans le temps. La durée de validité des cartes tient compte des éventuels congés ou absences de la coach (cf planning et article 12 « dates de fermetures de l'association ») ainsi que des absences possibles des adhérents, des fermetures ponctuelles liées aux vacances scolaires, notamment lorsque certaines salles sont totalement inaccessibles. Aussi, en cas d'annulation de séance pour raison météorologique ou fermeture de salle, aucune reprogrammation n'est garantie.

2. Détails des durées de validité

Les durées de validité sont les suivantes :

- Carte 15 séances : valable 6 mois
- Carte 10 séances : valable 4 mois
- Carte 5 séances : valable 2 mois

3. Cas de suspension ou d'interruption

Les cartes et abonnements ne peuvent faire l'objet d'aucune prolongation ou suspension, ou remboursement y compris en cas de maladie, blessure, grossesse ou toute autre situation personnelle.

4. Modalités complémentaires

- Les cartes sont nominatives, non remboursables et non transférables.
- La non-utilisation partielle ou totale d'un forfait dans sa durée de validité ne donne lieu à aucun report ni remboursement, quelles qu'en soient les circonstances.

- Les séances sont valables dans tous les villages où les cours sont proposés, **à l'exception de Marsillargues.***

***Spécificité de Marsillargues**

- Les habitantes de Marsillargues souhaitant s'inscrire au Kangoo Jumps doivent s'adresser à l'EVS au 07 62 51 10 14, qui propose une carte annuelle spécifique.
- Cette carte **n'est valable que pour les cours ayant lieu à Marsillargues (hors vacances et jours fériés).**

Ouverture des cours aux personnes extérieures à Marsillargues

- Si le créneau de Marsillargues **n'est pas complet**, il sera ouvert à des personnes extérieures disposant d'un abonnement ou d'une carte (hors carte Ville de Marsillargues).
- Ces personnes pourront alors participer aux séances de Marsillargues, dans la limite des places disponibles.

Vacances scolaires & jours fériés

- Les cours à Marsillargues (carte Mairie) **n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.**
- Durant ces périodes, les personnes disposant de la carte Mairie Marsillargues **peuvent** :
 - Utiliser les **séances restantes** de cartes achetées **avant le 1er septembre 2025** auprès de l'association ECLATS DE SPORTS pour accéder aux autres villages ou à Marsillargues
 - Ou acheter des séances aux tarifs classiques pour pouvoir participer aux cours dans les autres villages ou à Marsillargues.

Article 6 : Certificat médical

1. **Aptitude à la pratique** : Pour participer à nos séances de Kangoo Jumps en toute sécurité, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 3 ans est demandé. Si votre certificat a plus de trois ans ou qu'entre-temps votre santé a évolué ou que vous n'en avez pas, un nouveau certificat médical est nécessaire.
2. **Renouvellement** : Il est de la responsabilité du membre de renouveler son certificat médical en cas de changement de condition physique.

Article 7 : Assurance et responsabilité

- Assurance de l'association
L'association a souscrit une assurance multirisque couvrant sa responsabilité civile ainsi que les dommages pouvant être causés à des tiers ou aux locaux utilisés dans le cadre des activités organisées.
- Assurance des adhérents
Cette assurance ne couvre pas individuellement les pratiquants en cas d'accident ou de blessure personnelle. Chaque adhérent doit donc disposer d'une assurance responsabilité civile et vérifier que son contrat (assurance

habitation, mutuelle ou assurance spécifique) couvre bien la pratique d'activités sportives.

- **Effets personnels**
L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur lors des séances.
- **Accidents et blessures**
La pratique d'activités sportives comportant des risques, l'association et ses intervenants ne pourront être tenus responsables des blessures ou problèmes de santé pouvant survenir pendant ou après les séances.

Article 8 : Engagement des participants

1. **Engagement personnel** : En participant aux séances, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, s'engage à le respecter, et déclare être en bonne santé et apte à pratiquer les activités proposées, conformément au certificat médical fourni.

Article 9 : Utilisation des locaux

1. **Respect des locaux** : Les participants s'engagent à respecter les locaux mis à disposition par la commune. Toute dégradation volontaire ou involontaire doit être immédiatement signalée à l'intervenant. Les frais de réparation pourront être facturés au responsable de la dégradation.

Article 10 : Droit à l'image

1. Dans le cadre de nos activités, des photos et vidéos peuvent être prises pendant les séances pour être utilisées à des fins promotionnelles (site web, réseaux sociaux, etc.). En participant à nos cours, vous autorisez l'utilisation de votre image à ces fins. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos ou vidéos, merci de nous en informer avant le début de la séance.

Article 11 : Dispositions finales

1. **Application du règlement** : Ce règlement intérieur s'applique à tous les membres sans exception. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.
2. **Modifications du règlement** : La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur. Toute modification sera communiquée aux membres par voie d'affichage ou par tout autre moyen approprié.

Article 12 : Dates de fermeture de l'Association saison 2025 / 2026

Tous les jours fériés.

Du 27/10/2025 au 02/11/2025

Les 24 et 25 décembre 2025

Du 31/12/2025 au 20/01/2026

Du 27/04/2026 au 03/05/2025

Du 13 au 19 Juillet 2026

Du 10 au 30 Août 2026

DATE DE MISE A JOUR : le 04.09.2025